



9

mai 1995

LES RECRUTEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE 1990 A 1994

En mars 1994, 12 % de la population active occupait son emploi depuis moins d'un an, soient 2 688 000 salariés ou indépendants, répartis dans tous les secteurs d'activité. Entre 1990 et 1994, cette population des nouveaux embauchés a beaucoup diminué (moins 20 %) et ses caractéristiques ont changé, illustrant les tensions du marché du travail. La part des ex-salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) qui a pris un nouvel emploi a perdu 10 points en cinq ans. La part des ex-chômeurs est de dix points supérieure en 1994 à ce qu'elle représentait en 1990. Plus d'un embauché sur trois a connu une période de chômage d'au moins trois mois avant d'occuper son nouvel emploi. Comparée à la structure de la population active, celle des nouveaux recrutés accentue certaines caractéristiques (tertiarisation, extension du temps partiel, élévation des niveaux de diplôme, féminisation) et reflète la plus grande rotation de la main-d'œuvre dans certains emplois ou secteurs.

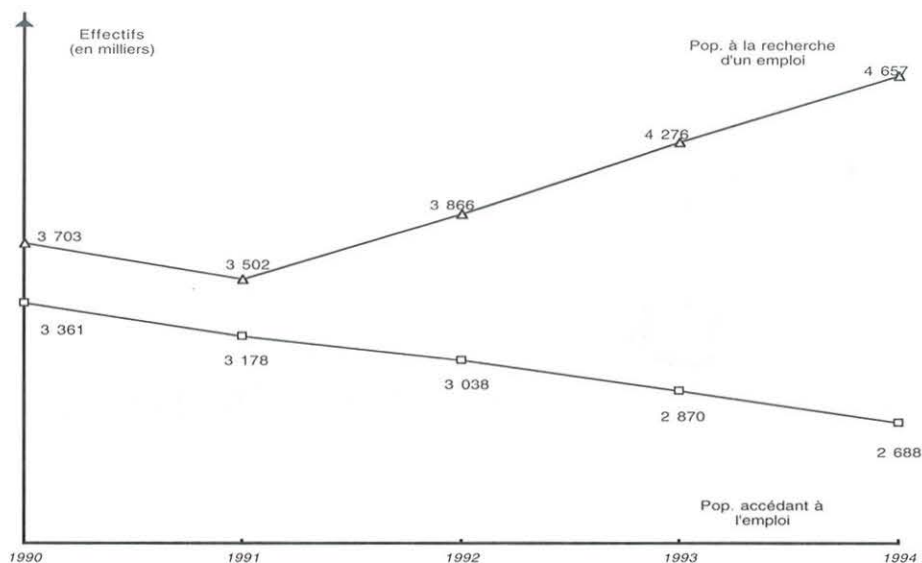
I ÉVOLUTION CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

D'après l'enquête emploi, réalisée en mars de chaque année, la population des actifs qui occupent leur emploi

depuis moins d'un an, que nous appellerons pour simplifier "nouveaux embauchés", bien qu'il puisse s'agir aussi de non salariés, a diminué de 20 % en cinq ans, pour représenter 2 688 000 personnes en 1994. Parallèlement, la population qui déclare rechercher un emploi -

chômeurs, inactifs (femmes au foyer, premiers entrants), ou actifs ayant déjà un emploi - s'est accrue de 26 % (4 657 000 personnes en mars 1994). Ces évolutions opposées donnent la mesure de l'accroissement des tensions sur le marché du travail (graphique I).

La tension s'accroît sur le marché du travail



Source : Enquêtes - emploi de l'INSEE

Population à la recherche d'un emploi : personnes déclarant rechercher un emploi ou vouloir changer d'emploi.

Population accédant à l'emploi : population ayant pris un emploi depuis moins d'un an.

L'exploitation des enquêtes - emploi annuelles de l'INSEE

Cet article émane d'un travail plus général portant sur les modes de recrutement et les démarches de recherche d'emploi (à paraître dans la Lettre du CEE n° 38, juin 1995).

Il s'appuie sur les enquêtes emploi de l'INSEE réalisées au mois de mars de chaque année, auprès de la population de 15 ans et plus. L'exploitation porte sur les cinq dernières années (de 1990 à 1994).

Le passage par le chômage s'étend

La part des embauchés après une période de chômage d'au moins trois mois passe de 25 % en 1990 à 35 % en 1994. La proportion d'anciens salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) suit l'évolution opposée (tableau I). Les salariés sous CDI

TABLEAU I
EVOLUTION DE LA SITUATION INITIALE DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS (EN %)

	1990	1994
Chômeurs	25	35
CDI	36	26
CDD, intérimaires, apprentis	9	12
Elèves, militaires	15	12
Indépendants, aides familiaux	3	3,5
Stagiaires, contrats aidés	4	3,5
Autres	8	8
Total	100	100

Source : INSEE (enquête - emploi)

connaissent plus souvent une période de chômage avant de changer d'emploi (suite à un licenciement par exemple). Ils hésitent davantage à envisager une mobilité externe.

Plus de diplômés et moins de jeunes qu'en 1990

Parmi les nouveaux embauchés, la part des personnes de niveau baccalauréat et au-delà progresse de 29 % à 37 %. Leur profil tend ainsi à s'écarter de celui des personnes déclarant rechercher un emploi ou vouloir changer d'emploi. Seul un chômeur sur cinq par exemple, a atteint le niveau du baccalauréat en 1994.

La part des moins de 25 ans diminue de 7 points en cinq ans, pour représenter 28 % des nouveaux embauchés en 1994. Le retard de l'accès au marché du travail traduit les effets du prolongement de la scolarité. A cela s'ajoute l'augmentation de la concurrence des jeunes avec leurs aînés.

Dans le même temps, la part des femmes dans les nouveaux embauchés devient presque équivalente à celle des hommes (49 % en 1994 contre 45 % en 1990).

Moins de CDI et plus de temps partiel qu'en 1990

Moins jeunes et plus diplômés qu'en 1990, les nouveaux embauchés en 1994 obtiennent plus souvent des contrats à durée déterminée ou des contrats aidés (respectivement +2 et +3 points, notamment avec la contribution des contrats emploi-solidarité)¹. La part des CDI diminue, pour passer de 53 % en 1990 à 44 % en 1994. Parallèlement la proportion d'emplois à temps partiel augmente de 10 points ; en 1994, près de 3 recrutements sur 10 se font à temps partiel.

Par ailleurs, plus des trois quarts des prises d'emploi se font dans le tertiaire (soit une augmentation de 9 points depuis

TABEAU 2
**CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX
 EMBAUCHÉS ET DE LEURS EMPLOIS
 EMPLOIS (EN %)**

	1990	1994
Niveau Bac et +	29	37
15-24 ans	34	28
Femmes	45	49
CDI	53	44
CDD	13	15
Contrats aidés	7	10
Temps partiel	19	29
Tertiaire	69	78
Ouvriers	36	31
Employés	31	34
Prof. interm. et sup.	26	28

Source : INSEE (enquête - emploi)

1990). Cette évolution va de pair avec celle des professions et catégories sociales des accédants à un nouvel emploi ; la proportion d'ouvriers diminue de 5 points, au profit des employés (+3 points) et des professions intermédiaires et supérieures (+2 points). Enfin, près de 15 % des accédants à un nouvel emploi sont recrutés dans les collectivités locales, hôpitaux et HLM, soit une croissance de 42 % en volume depuis 1990.



LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS ET LA POPULATION ACTIVE

Le renouvellement et la croissance du tertiaire

Le secteur tertiaire est responsable de plus des trois

Une approche différente des embauches

15% des nouveaux embauchés sont salariés sous contrat à durée déterminée. Pourtant, la presse titre : "CDD: 70 % des embauches"!*

Ces 70 % sont issus de l'exploitation des déclarations de mouvements de main-d'œuvre. Ils se rapportent aux embauches de salariés dans les établissements du secteur privé de plus de 50 salariés au cours du troisième trimestre 1994. Ce résultat ne prend en compte ni les embauches des petits établissements du secteur privé, ni

les travailleurs indépendants, ni les employeurs, ni les aides familiaux, ni le secteur agricole, ni le secteur public. De plus, cette approche comptabilise des contrats et non des personnes (ce qui revient à compter une même personne autant de fois qu'elle a signé de contrats sur la période).

Dans le cadre de cet article, les 15 % se réfèrent à l'ensemble des personnes qui ont pris un nouvel emploi entre mars 1993 et mars 1994 et qui sont actives occupées au moment de l'enquête.

quart des prises d'emploi. Les contributions des services aux particuliers (14 % des emplois des nouveaux embauchés) et aux entreprises (15,5 %) et celles du commerce (15 %), de l'éducation-santé-action sociale (19 %) sont à souligner. Premièrement, le secteur tertiaire est le seul à accuser une croissance de ses effectifs entre mars 1993 et mars 1994 (+130 000). Deuxièmement, ce secteur emploie près de 13 % de ses salariés (plus d'un million) avec des contrats de durée limitée (CDD, intérimaires, apprentis, stagiaires et autres contrats aidés). Les secteurs de l'industrie et de la construction ont moins recours à ces types de contrats (dont la part atteint respectivement 5 % et 7 %). Le renouvellement des contrats à durée limitée explique donc en partie le rôle du secteur tertiaire dans les recrutements une année donnée. De fait, près

d'un salarié sur deux prenant un nouvel emploi dans le secteur tertiaire est embauché sous contrat à durée limitée.

Les accès au secteur public

Des réflexions comparables peuvent être menées à propos du secteur public, à condition de prendre également en compte les emplois à durée limitée qui lui sont spécifiques : contractuels, auxiliaires, vacataires et pigistes qui représentent environ 4 % des recrutements en 1994. La part des nouveaux embauchés dans les administrations nationales, est faible et inférieure à leur poids parmi les actifs (5 % contre 9 %) : la contraction des effectifs (-150 000 en un an) et la plus grande stabilité des emplois se conjuguent ici pour expliquer ce

phénomène. En revanche, l'importance de la contribution des collectivités locales, hôpitaux et HLM (15 % des accédants en 1994, part comparable à leur poids dans la population active) est à mettre en relation avec une tendance au renouvellement de la main-d'œuvre. En effet, le tiers des personnes embauchées en 1994 dans ces organismes, a obtenu des emplois à durée limitée.

Les salariés sous contrat à durée limitée²

En 1994, plus du tiers des nouveaux embauchés a bénéficié de contrats à durée limitée, alors que ces formes d'emploi ne concernent que 6 % de la population active occupée. Ces emplois sont essentiellement des emplois d'ouvriers (2 sur 5) ou d'employés (2 sur 5). Ce sont également des emplois à temps partiel pour 37 % d'entre eux. Ils sont occupés dans 40 % des cas par des jeunes de moins de 25 ans et dans 28 % des cas par des diplômés de niveau baccalauréat ou plus.

Les salariés sous contrat à durée indéterminée

Les nouveaux embauchés occupant un emploi à durée indéterminée (44 % des accédants) sont plus diplômés et plus jeunes que leurs homologues plus anciens dans l'entreprise : 34 % ont le niveau baccalauréat ou au-delà (contre 18 % pour l'ensemble des CDI actifs), 23 % ont moins de 25 ans (contre 6 % pour l'ensemble des CDI). Plus du quart des CDI employés dans leur entreprise

TABLEAU 3

LES 4 SECTEURS QUI ONT ACCUEILLI 63,5 % DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS EN 1994 (EN %)

	Commerce	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Educ. santé, action sociale	Ens. des nouveaux embauchés
Niveau baccalauréat et au delà	33*	42	25	54	37
Femmes	46	41	62	72	49
Contrats à durée limitée	26	50**	28,5	34,5	35
Temps partiel	24	22	41	45	29

* 33 % des personnes embauchées dans le commerce ont le niveau bac et +

** Les agences d'interim sont classées parmi les services aux entreprises

Source : INSEE (enquête - emploi)

depuis moins d'un an travaille à temps partiel (contre 13 % pour l'ensemble des CDI). Ces caractéristiques participent à l'évolution de la structure de la population active sous contrat à durée indéterminée, car près de 10 % des salariés sous CDI occupent leur emploi depuis moins d'un an.

Ainsi comparée à la structure de la population active, celle des nouveaux embauchés en accentue les caractéristiques. L'extension du temps partiel par exemple, affecte non seulement les salariés sous contrat à durée

limitée mais aussi les CDI et les salariés de l'Etat et des collectivités locales. Les quatre secteurs d'activité du tertiaire qui ont accueilli près des 2/3 des nouveaux embauchés, peuvent résumer les caractéristiques saillantes de cette population (tableau 3).

Christine Lagarenne (INSEE)
Emmanuelle Marchal (CEE)

Cet article est issu des données de cadrage d'une étude de C. Lagarenne (INSEE) et E. Marchal (CEE) à paraître dans la LETTRE DU CEE N° 38.

NOTES

1. On décompte ici les bénéficiaires de contrats et non l'ensemble des contrats à durée limitée signés au cours d'une période donnée.

2. Sans tenir compte ici des 4 % de contrats spécifiques au secteur public dont il vient d'être question.

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-Le-Grand cedex
Tél. 45-92-68-00
Télécopie 49-31-02-44

Directeur de publication : A. Fouquet
Secrétaire général : M. Estève
Responsable de la rédaction : J.-C. Barbier
Maquette : M. Ferré
Imprimerie : ICEP
C.P.A.P. : 3070 ADEP
Dépôt légal : 245 - Mai 1995